

Luxembourg, le xx octobre 2017

Objet : Question parlementaire relative aux "compteurs intelligents"

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Monsieur le Ministre de l'Economie et à Madame la Ministre de la Santé.

Le 3 juillet 2012, la Chambre des Députés a adopté deux projets de loi modifiant la loi du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz naturel. Ce projet de loi transposait une directive européenne relative à l'efficacité énergétique. Un des éléments de cette nouvelle législation fut l'introduction du "Smart metering", c'est-à-dire les "compteurs intelligents" dont la généralisation est censée se dérouler sur la période 2016-2020.

Vous n'êtes pas sans savoir que la problématique des compteurs intelligents, qui utilisent la technologie CPL (Communication par courants porteurs en ligne), pose un certain nombre d'interrogations voire de craintes au niveau international tant et si bien que certains pays ont décidé de réduire, voire d'en interdire l'installation.

Par exemple, le CPL génère assez de perturbations électromagnétiques pour être interdit dans tous les sites militaires de l'OTAN. Certains pays tels que la Suisse, la Suède et la Norvège ont fortement réglementé l'utilisation du CPL. Cette technologie est même parfois interdite dans les écoles et les hôpitaux.

Si le "smart metering" pose des problèmes au niveau de la protection de la vie privée, il est également contestée pour son impact sur la santé. C'est sur ce dernier point que nous voudrions vous interroger.

1) Selon nos informations, des mesures du rayonnement de ces compteurs auraient été menées par le Ministère de la Santé en date du 10 mai 2017. Pouvez-vous confirmer cette information?

Dans l'affirmative, pouvez-vous nous assurer que ces mesures concluent que les compteurs intelligents ne comportent aucun risque sanitaire? Pouvez-vous nous faire parvenir les résultats de ces mesures? Pouvez-vous également nous indiquer qui le Ministère a chargé de